

1. Généralités

Les ressortissants suédois portent des noms de famille et des prénoms et souvent un nom intermédiaire. Il est possible de changer de nom de famille ou de nom intermédiaire en annonçant la modification aux bureaux des déclarations compétents. En 1991, les autorités fiscales ont repris des paroisses la tenue des registres personnels et font désormais office de bureaux des déclarations.

2. Port du nom dans le cas des conjoints

Les conjoints peuvent décider, lors du mariage, s'ils veulent porter le nom de naissance de l'un d'eux en tant que nom de famille commun, ou conserver chacun leur nom de famille. Le choix d'un nom de famille commun est possible même ultérieurement. Le conjoint qui a repris le nom de famille de l'autre conjoint peut porter en tant que nom intermédiaire le nom qu'il avait avant son mariage.

3. Port du nom dans le cas des enfants

L'enfant reçoit le nom de famille des parents lorsque ceux-ci portent un nom de famille commun. S'ils portent des noms différents, ils doivent annoncer au bureau des déclarations le nom de famille de l'un d'eux, à défaut de quoi l'enfant reçoit le nom de famille de la mère. Il n'est en principe pas fait de distinction entre enfants légitimes et illégitimes.

Un enfant qui n'a reçu le nom de famille que d'un seul parent peut porter le nom de famille de l'autre parent en tant que nom intermédiaire.

4. Particularités

Le nom intermédiaire est enregistré en Suisse en tant qu'« autres noms ». Les caractères spéciaux utilisés en Suède sont enregistrés tels quels.

5. Exemples

Passeport de l'homme :	Peer Sigvard Olson
Enregistrement en Suisse :	Peer Sigvard <u>Olson</u>
Passeport de la femme :	Britt Ekland Olson
Enregistrement en Suisse :	Britt Ekland <u>Olson</u>
Passeport de l'enfant :	Åsa Ekland Olson
Enregistrement en Suisse :	Åsa Ekland <u>Olson</u>